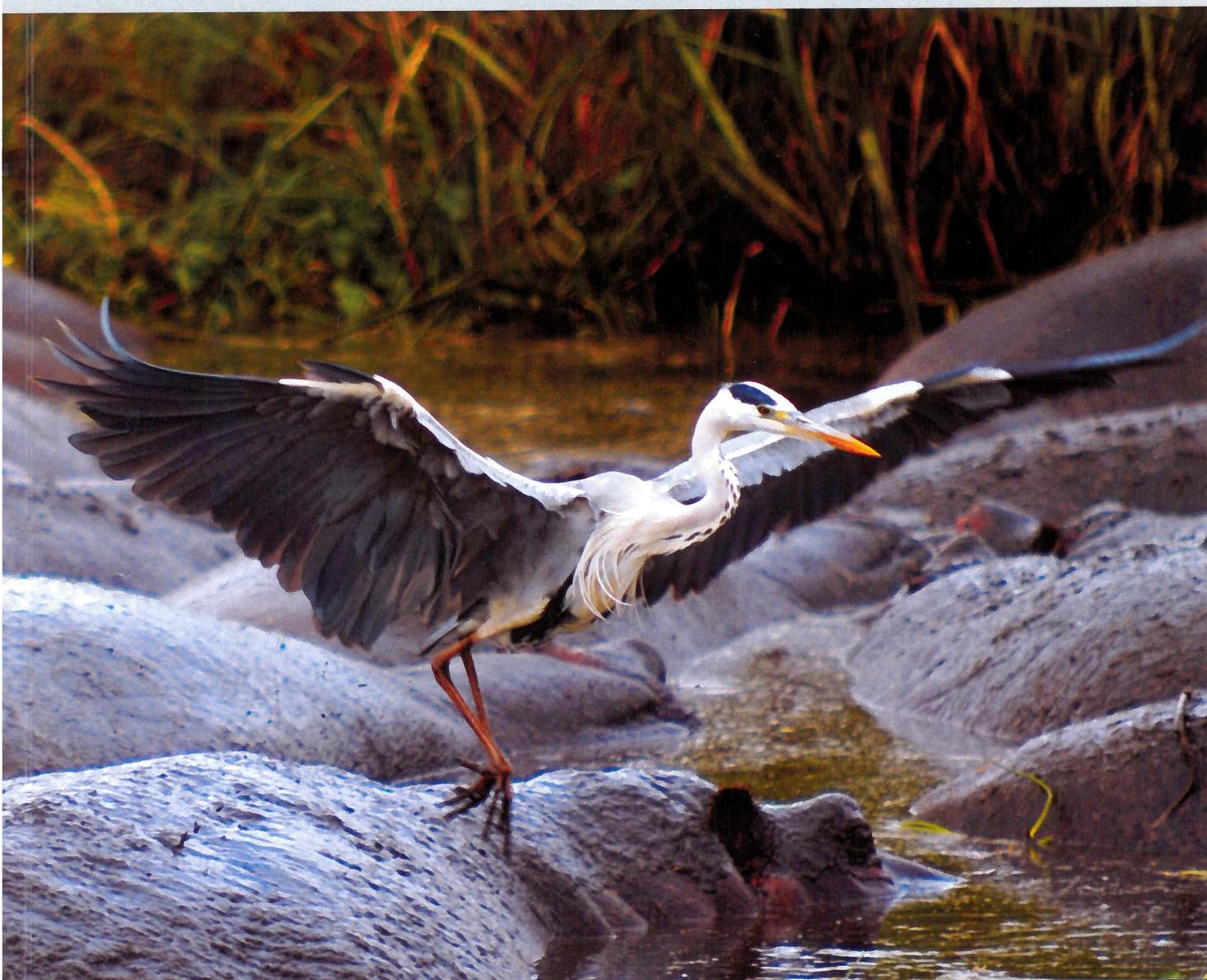


# ExPost exPost

## Contribution de l'AFD au Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques (CEPF)

Olivier BEUCHER, Alain LAFONTAINE, Arthur MITCHELL et Gaétan QUESNE



## Résumé exécutif

Initialement créé en 2000 par *Conservation International* (CI), le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et la Banque mondiale, le Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques (CEPF) se distingue par son soutien à des organisations de la société civile internationales, régionales et locales pour la mise en œuvre d'actions et de projets de conservation dans des régions où la biodiversité est particulièrement riche et menacée (*hotspots* de biodiversité). À l'occasion de la reconstitution du Fonds, en 2007, pour la période 2008-2012 (CEPF2), la France, via l'Agence Française de Développement (AFD) est devenue un partenaire et nouveau bailleur du CEPF. Sa contribution financière s'est élevée à 19,5 millions (M) d'euros (EUR), soit l'équivalent des contributions initiales des autres partenaires financiers. Par ailleurs, la France, via le ministère des Affaires étrangères (MAE), a financé, à partir de 2010, la mise à disposition d'un assistant technique auprès du secrétariat du Fonds à Washington.

Cette évaluation de la contribution française au CEPF intervient alors que la mise en œuvre du deuxième cadre stratégique d'intervention du CEPF 2008-2012 est arrivée à échéance. Cette évaluation stratégique pour la France, mais également pour les autres partenaires, s'inscrit donc dans une période charnière pour le CEPF, dont le nouveau cadre stratégique d'intervention 2013-2017 est en cours de finalisation, et vise une montée en puissance du fonds sur les prochaines années, grâce à l'intégration de nouveaux bailleurs, afin de multiplier ses interventions. Cet exercice permet d'apprécier globalement la pertinence, la valeur ajoutée, les synergies, les effets de retour et l'influence de la contribution de l'AFD au Fonds, sur la période 2008-2012.

## Méthodologies utilisées

La méthodologie d'évaluation a été élaborée de manière à répondre à l'ensemble des questions soulevées dans les termes de référence (TDR), selon cinq niveaux d'évaluation qui ont été conduits en parallèle à travers différents outils de collecte des données, à savoir :

- pertinence et cohérence de l'engagement de l'AFD ;
- valeur ajoutée du CEPF ;
- synergie et complémentarité du CEPF avec les outils bilatéraux, dans les zones prioritaires françaises ;
- effets de retour ;
- influence.

Sept questions évaluatives ont été définies afin de répondre aux différentes attentes exprimées dans les TDR et par les membres du groupe de référence de l'évaluation. Le jugement de la pertinence, de la cohérence et de la performance ne se réfèrent pas, dans cet exercice d'évaluation, exclusivement aux priorités de l'instrument évalué (le CEPF), mais avant tout aux attentes spécifiques de l'AFD et de la France vis-à-vis de cette contribution. Le processus d'évaluation a consisté en la mise en œuvre de cinq étapes :

1. établissement du cadre de l'évaluation ;
2. synthèse critique des évaluations de la performance du CEPF : analyse détaillée des évaluations passées de la performance du CEPF ;

3. mise en œuvre de la démarche d'évaluation : collecte et synthèse de l'information à travers une revue documentaire détaillée ; entretiens en France (AFD, MAE, organisations non gouvernementales [ONG] françaises), à Washington (Secrétariat CEPF, FEM, Banque mondiale, CI), avec les équipes régionales de mise en œuvre, *Regional Implementation Team* (RIT), les ONG régionales et locales bénéficiant d'un appui du CEPF, les partenaires des projets mis en œuvre (autorités locales, bénéficiaires) ; visites dans quatre *hotspots* sélectionnés (forêts guinéennes d'Afrique

de l'Ouest [Sierra Leone et Libéria], Madagascar, Caraïbe [République dominicaine et Haïti], et le *hotspot* indo-birman [Cambodge] et analyse plus approfondie sur les *hotspots* Méditerranée, Polynésie/Micronésie, région du Cap Floristique, Forêts côtières d'Afrique orientale et Nouvelle-Calédonie (hors CEPF) ;

4. synthèse et conclusions ; proposition de recommandations pour discussion lors de la quatrième réunion du groupe de référence de l'évaluation ;

5. synthèse, publication et restitution.

## Constats et conclusions

L'exercice d'évaluation a permis de rapporter un certain nombre de constats, à partir desquels l'équipe Baastel a pu formuler des conclusions pour chacun des niveaux d'évaluations et chacune des questions évaluatives définies lors de cet exercice. Ces constats et conclusions sont résumés *infra*.

### Pertinence et cohérence de l'engagement de l'AFD

La démarche et les priorités d'intervention du CEPF sont pertinentes avec les priorités en matière de biodiversité, de recours à des financements innovants et partiellement avec les priorités géographiques de la France et de l'AFD.

Bien que des améliorations et corrections soient toujours possibles, on peut en effet affirmer que le CEPF participe à l'atteinte des objectifs de la France en matière de biodiversité, ainsi qu'en matière de financements innovants. Les priorités et objectifs du CEPF sont globalement bien alignés avec ceux de l'aide publique au développement française. Ceci est également vrai au niveau des priorités géographiques, notamment grâce à l'évolution récente du CEPF dans l'espace francophone, même si son mandat l'appelle à travailler bien au-delà des zones prioritaires françaises, et si sa stratégie d'intervention par *hotspot* exclut de larges zones de cet espace francophone (zone sahélienne et Bassin du Congo en particulier).

Les interventions financées par le CEPF sont globalement pertinentes au regard des enjeux locaux de développement, qui sont de plus en plus intégrés dès la réalisation des profils d'écosystèmes. Cela étant, des améliorations sont souhaitables pour mieux répondre à ces enjeux, en particulier afin d'accroître le niveau d'implication des acteurs locaux (ONG locales, mais aussi universités et secteur privé) par rapport aux acteurs internationaux, qui restent les principaux bénéficiaires des subventions.

### Valeur ajoutée du CEPF

Par rapport au corpus des programmes et des fonds multipays au bénéfice de la conservation d'une part, et par rapport aux interventions directes de l'AFD d'autre part, le CEPF, et donc la contribution française au CEPF, apportent une valeur ajoutée réelle et reconnue. Le CEPF occupe une place unique dans ce paysage, et est devenu un acteur prépondérant du financement de la biodiversité, apprécié pour son mode de fonctionnement et sa forte orientation biodiversité, sur des bases scientifiques.

En termes de pertinence, les cibles visées par le CEPF sont bien différentes et complémentaires de celles des instruments classiques de l'AFD. Par ailleurs, les interventions du CEPF apportent une valeur ajoutée spécifique dans le paysage des programmes et fonds multipays œuvrant dans le domaine de la conservation.

En termes de résultats, il est indéniable que le CEPF obtient effectivement des résultats (extrants et effets) conformes aux objectifs qui lui ont été fixés, bien que davantage de résultats en termes de renforcement des capacités des ONG locales et d'amélioration des conditions de vie soient souhaitables. En revanche, le dispositif de suivi-évaluation de ces résultats, en particulier sur le plan du développement des capacités et de développement socioéconomique, gagnerait grandement à être davantage systématisé.

En termes d'efficacité, les opérations appuyées par le CEPF sont organisées et mises en œuvre de manière relativement satisfaisante (temps de mise en œuvre, coûts de gestion), et en particulier lorsqu'on les compare à celles appuyées par d'autres fonds mondiaux tel que le FEM.

En termes de gouvernance, le système mis en place par le CEPF est clair, transparent et efficient, et surtout, a évolué positivement aux cours des dernières années, que ce soit en ce qui concerne le rôle de CI dans le système, ou la mise en place des RIT. Des ajustements sont toujours à faire afin de prendre en compte les retours d'expériences, mais le niveau de satisfaction des bénéficiaires de subventions est généralement élevé.

Au niveau des impacts, les quelques exemples identifiés par l'équipe d'évaluation lors des missions de terrain dans quatre *hotspots* démontrent que les interventions du CEPF ont des impacts en termes de biodiversité, d'amélioration des conditions de vie et de renforcement des synergies entre les actions de conservation et celles de développement. Cependant, il est important que le CEPF dispose d'un système de suivi, avec une composante participative, permettant de mesurer l'obtention d'impacts de long-terme grâce aux financements alloués.

En termes d'implication de la société civile locale et de durabilité, il a été constaté que les activités des ONG soutenues par le CEPF sont généralement amenées à se poursuivre sur le long terme. Le CEPF a également largement promu le développement d'interrelations plus fortes entre les acteurs clés dans le domaine de la conservation et la mise en réseau.

Finalement, en termes d'apport de la science et de la recherche, l'équipe d'évaluation conclut que l'approche et les données scientifiques ont contribué à une prise de décision éclairée dans le cadre de la priorisation des actions éligibles au CEPF et ont influencé les stratégies publiques régionales et nationales, pour toutes les catégories d'acteurs.

#### **Synergies et complémentarités du CEPF avec les outils bilatéraux, dans les zones prioritaires françaises**

L'instrument CEPF et ses interventions présentent des synergies et s'inscrivent dans la complémentarité, et non la duplication, des interventions de type projets/programmes de l'AFD et de la France. Le CEPF est également complémentaire des autres fonds ou instruments appuyés par la France, notamment le FEM, qui intervient à travers les gouvernements et selon un mode beaucoup plus institutionnel et diffus que le CEPF.

Le CEPF est donc un outil unique, prépondérant dans le domaine de la biodiversité, qui propose une approche spécifique complémentaire aux autres instruments et fonds proposés ou appuyés par la France, à savoir la facilité d'innovation sectorielle pour les ONG (Fisong), le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) et le Programme des petites initiatives (PPI) du FFEM, les projets AFD d'une part, et le FEM d'autre part. Il apporte un soutien significatif et ciblé, dans le monde entier, aux organisations de la société civile, sur la base de critères spécifiques (*hotspots*, profils d'écosystèmes), et propose ainsi une réponse globale à la perte de biodiversité sur la planète. Des exemples de synergies entre tous ces outils d'intervention peuvent être relevés au niveau des projets, mais leur intégration à une échelle plus globale est très faible.

#### **Effets de retour**

L'analyse réalisée démontre donc que les retombées pour l'AFD, et pour la France, de sa participation au CEPF sont faibles, notamment en termes de visibilité locale, de renforcement des partenariats avec des ONG internationales de conservation et de capitalisation d'expérience.

La visibilité et l'influence de l'AFD et de la France dans le domaine de la conservation ont été améliorées au niveau international, mais demeurent très limitées et dépendantes des agences au niveau local. Le CEPF n'a pas non plus vraiment permis un renforcement des partenariats de l'AFD avec de grandes ONG internationales de conservation, même si le positionnement de l'agence dans le domaine de la conservation à travers le CEPF pourra faciliter des alliances et des projets conjoints à l'avenir. L'équipe d'évaluation a également noté que l'engagement de l'AFD dans le CEPF a peu contribué à la mobilisation de la société civile française et francophone dans ce programme ou au renforcement du positionnement de l'expertise française dans le domaine de la conservation. Toutefois, l'évolution récente (avec l'élargissement de l'espace francophone couvert par le CEPF principalement), si elle est soutenue par l'AFD, peut permettre un développement intéressant à l'avenir. Cette amélioration peut légitimement être mise sur le compte de l'influence de l'AFD et du MAE (à travers son assistant technique) sur le CEPF du fait de sa contribution. Finalement, la capitalisation d'expérience au sein de l'AFD et des grandes ONG françaises impliquées (effet d'apprentissage) a été très limitée. De même, le fait que la France contribue au CEPF demeure très peu connu en France, même au sein des agences de l'AFD.

## Influence

L'influence de la France (acteurs français de la société civile, AFD et MAE, notamment à travers son assistant technique) dans les orientations stratégiques du CEPF a été réelle. Cela concerne la couverture géographique du CEPF (choix des zones d'intervention) et l'emphase qui est de plus en plus donnée aux aspects développementaux dans les programmes financés. En revanche, au niveau du terrain, les équipes du réseau de l'AFD et les acteurs français de la société civile n'ont pas eu d'influence significative sur les orientations prises, notamment dans les profils d'écosystèmes et la priorisation des zones d'intervention au sein des *hotspots* (choix des zones clés de biodiversité prioritaires), et les projets mis en œuvre avec les financements du CEPF, du fait de leur très faible mobilisation. En plus d'agir au niveau global (conseil des bailleurs notamment), l'AFD pourrait réfléchir aux manières de jouer un rôle plus décisif au niveau des *hotspots* eux-mêmes, par exemple en favorisant des synergies et projets conjoints entre AFD et CEPF, en mobilisant les acteurs français présents dans les *hotspots* autour du CEPF, et en contribuant activement à la définition des zones d'intervention au sein des *hotspots* lors de la formulation des profils d'écosystèmes.

## Recommandations

La contribution de la France au CEPF n'a donc pas permis les synergies et les effets de retour initialement escomptés. Certaines attentes, comme celles relatives à la visibilité ou à la capitalisation d'expériences, ont sans doute manqué de réalisme, en tout cas dans le contexte de l'AFD sur la période, à savoir une faible dynamique sur ces questions de biodiversité de la part de la direction de l'AFD, et une tension importante sur le temps de travail disponible des ressources humaines au siège et en agence. Il convient donc pour l'AFD, dans le cadre de la réflexion sur le renouvel-

lement de sa contribution, de se questionner sur les objectifs de cette contribution, et sur les meilleurs moyens d'y parvenir. Sur la base des conclusions de cette évaluation et des recommandations intermédiaires qui ont été discutées avec le groupe de référence, trois scénarios, ou niveaux d'attente, graduels et cumulatifs sont proposés, chacun impliquant des recommandations spécifiques, toutes nécessaires à la bonne réalisation de ces scénarios, qui sont détaillées dans le corps du rapport. Ces trois niveaux sont :

1/ la contribution de l'AFD au CEPF a pour objectif de favoriser la préservation de la biodiversité d'importance mondiale. Dans ce scénario, compte tenu des résultats obtenus par le CEPF au cours des douze dernières années, la France, dans le cadre de sa nouvelle contribution, pourrait limiter ses recommandations au CEPF à quelques éléments d'amélioration de la performance du fonds et de suivi de ses résultats ;

2/ la contribution de l'AFD au CEPF a pour objectif d'augmenter l'influence de la France sur la manière dont la biodiversité d'importance mondiale est gérée et préservée. Dans ce scénario, la mise en avant des priorités thématiques et géographiques françaises est placée en priorité et constituerait l'une des recommandations phares de la France au CEPF lors du renouvellement de sa contribution ;

3/ en complément des objectifs mentionnés aux points 1 et 2, la contribution de la France au CEPF a pour objectif de nourrir les interventions de l'AFD, à travers la recherche de synergies fortes avec les projets AFD et FFEM, la capitalisation d'expérience et des retombées réelles sur les acteurs français de la biodiversité, notamment les ONG, ainsi qu'en termes de visibilité. Dans ce scénario, la France, et l'AFD en particulier, travaillerait à valoriser au maximum son investissement dans le CEPF, de manière à non seulement obtenir des résultats conformes aux attentes de l'Agence, mais également à tirer un bénéfice important grâce aux synergies développées, aux outils adoptés et expériences capitalisées, et à l'implication forte de tous les acteurs français pertinents.

## Executive summary

Since its creation in 2000 by Conservation International (CI), the Global Environment Facility (GEF), and the World Bank, the Critical Ecosystem Partnership Fund (CEPF) has filled a distinct niche by supporting international, regional and local civil society organizations in their efforts to implement conservation initiatives and projects in areas where biodiversity is particularly rich and threatened (biodiversity *hotspots*). When the Fund was replenished in 2007 for the 2008–2012 period (CEPF2), France, *via Agence française de développement*, became a partner and new donor of CEPF. France's financial contribution reached EUR 19.5M, equivalent to the other financial partners' initial contributions. In 2010, France, *via* its Ministry of Foreign Affairs (MFA), also subsidized a Technical Assistant (TA) position at the CEPF Secretariat in Washington.

This evaluation of France's contribution to CEPF was completed after CEPF's second strategic framework for 2008–2012 expired. The evaluation, which is strategic for France as well as other CEPF partners, thus comes at a critical time for CEPF: its new strategic framework for 2013–2017 is being finalized and the Fund wishes to increase its financial resources through new donors in order to expand its biodiversity conservation interventions over the coming years. This exercise will thus serve to evaluate the overall relevance, added value, synergies, advantages and influence of AFD's contribution to the Fund over the 2008–2012 period.

### Methodology used

The evaluation methodology was developed so as to respond to the questions raised in the Terms of Reference (ToR), following five evaluation levels conducted in parallel using various data collection tools, namely:

- Relevance and coherence of AFD's commitment;
- Added value of CEPF;
- Synergy and complementarity of CEPF with bilateral tools, in French priority areas;
- Advantages for France; and
- Influence.

Seven evaluation questions were defined to respond to the expectations expressed in the Terms of Reference (ToR) and by the Reference Group (RG) members. In this exercise, evaluations related to relevance, coherence and performance do not solely refer to priorities of the instrument evaluated (CEPF) but, above all, to the specific expectations expressed by AFD and France with respect to these aspects. The evaluation process involved the following steps:

- Step 1: Establishing the evaluation framework.
- Step 2: Critical summary of CEPF performance evaluations: detailed analysis of previous CEPF performance evaluations.

- Step 3: Implementing the evaluation approach. Collection and synthesis of information through a detailed document review; interviews in France (AFD, MFA, French NGOs), in Washington (CEPF Secretariat, GEF, World Bank, CI) with Regional Implementation Teams (RITs), regional and local NGOs supported by CEPF, and project partners (local authorities, beneficiaries); site missions to four selected *hotspots* – the Guinean Forests of West Africa (Sierra Leone and Libéria), Madagascar, the Caribbean (Dominican

Republic and Haiti), and Indo-Burma (Cambodia), and; an in-depth analysis of *hotspots* in the Mediterranean, Polynesia/Micronesia, Cape Floristic Region, the Coastal Forests of Eastern Africa and New Caledonia (outside CEPF).

- Step 4: Summary and conclusions. Proposed recommendations for discussion during the fourth meeting of the Reference Group (RG) of the evaluation.

- Step 5: Summary, publication and presentation.

## Findings and Conclusions

This evaluation exercise came up with a number of findings, which are presented in the full evaluation report. From these findings, the Baastel team was able to formulate conclusions for each evaluation level and each evaluative question defined in this exercise. These findings and conclusions are summarized below.

### Relevance and coherence of AFD's commitment

CEPF's intervention approach and priorities are thus relevant to the priorities in the areas of biodiversity conservation and innovative financing and, to some extent, to the geographical priorities of France and AFD.

Although improvements and corrections could be made, it can be said that CEPF is contributing to the achievement of France's objectives related to biodiversity conservation and innovative financing. CEPF's priorities and objectives are generally in line with those of France's official development assistance. The same holds true for its geographical priorities, despite the fact that its mandate requires it to work well beyond French priority areas and that its hotspot-based intervention strategy excludes large areas of the francophone world (the Sahel region and Congo Basin, in particular).

Interventions funded by CEPF are generally relevant from the point of view of local development issues, which are now being increasingly integrated right from the moment that ecosystem profiles are created. This being said, improvements are desirable so as to better meet these challenges and particularly to step up the involvement of local stakeholders (local NGOs as well as universities and the private sector) in relation to that of international stakeholders, who continue to be the main recipients of grants.

### Added value of CEPF

In terms of other multi-country conservation programs and funds on the one hand and of AFD's direct interventions (conservation projects) on the other hand, CEPF – and thus France's contribution to the CEPF – provides real and recognized added value. CEPF occupies a unique place in this landscape. It has become a leading actor in biodiversity funding and is appreciated for its operating structure and strong, scientifically based orientation towards biodiversity.

In terms of relevance, the areas targeted by CEPF differ greatly from and complement those of traditional AFD instruments. CEPF's interventions also offer specific added value in the existing landscape of multi-country funds and programs for conservation.

In terms of results, there is no question that CEPF's results (outputs and outcomes) are consistent with its established objectives, even though more outcomes on strengthening NGO capacities and improving living conditions would be desirable. On the other hand, the approach used for monitoring and evaluating these results, in particular with respect to capacity building and socio-economic development, would benefit greatly from further systemization.

In terms of efficiency, operations supported by CEPF are organized and implemented in a relatively efficient manner, especially when compared to those supported by other global funds such as GEF.

In terms of governance, the system established by CEPF is clear, transparent and efficient and, more importantly, has progressed well in recent years both in terms of CI's role in operations and the setting-up of RITs. While adjustments are still needed in order to integrate the lessons learned, satisfaction levels among grant recipients are generally high.

In terms of impacts, the few examples identified during field missions in four *hotspots* show that CEPF's interventions have had impacts in terms of biodiversity conservation, improved living conditions and enhanced synergies between conservation and development efforts. However, it would be important for CEPF to develop a tracking system with a participatory component to measure the long-term impacts generated by the funds delivered.

In terms of the involvement of civil society organizations and sustainability, we noted that NGO activities supported by CEPF are generally pursued over the long term. CEPF has also largely promoted the development of stronger ties and networking among key stakeholders in the conservation field.

Finally, in terms of the scientific and research input, CEPF's scientific approach and data have contributed to making informed decisions when it comes to prioritizing CEPF-eligible projects and influencing regional and national public strategies for all stakeholder categories.

### **Synergy and complementarity of CEPF with bilateral tools, in French priority areas**

The CEPF instrument and its interventions are synergistic; they complement rather than duplicate other projects/ programs of this kind supported by AFD and France. CEPF also complements other funds or instruments supported by France, especially GEF, which works with governments following an approach that is far more institutional and broad-based than CEPF.

As such, CEPF is a unique and leading biodiversity conservation tool whose specific approach complements other instruments and funds proposed or supported by France, namely FISONG, FFEM and PPI/FFEM, and AFD projects on the one hand and GEF projects on the other hand. It provides significant and targeted administrative support to civil society organizations worldwide on the basis of specific criteria (*hotspots*, ecosystem profiles) and thus provides a global response to the loss of biodiversity on the planet. While examples of synergies between all these intervention tools can be seen at the project level, their integration on a more global scale is very limited.

### **Advantages for France**

Our analysis indicates that the advantages for AFD – and France – through its involvement with CEPF, are meagre, particularly when it comes to local visibility, the strength of partnerships with international conservation NGOs, and the capitalization of lessons learned.

The visibility and influence of AFD and France in the conservation field have improved at the international level, but remain very limited and dependent on AFD country agencies at the local level. CEPF has not really helped strengthen AFD partnerships with major international conservation NGOs, as relationships had been formed before AFD's contribution to CEPF; however, the agency's standing in the conservation field through CEPF could facilitate alliances and joint projects in the future.

The evaluation team also noted that AFD's commitment to CEPF has done little to help mobilize French civil society organizations around this program or to strengthen France's standing as an expert in the conservation field. However, if recent changes (notably the extension of the francophone area covered by CEPF) are endorsed by AFD, this could lead to interesting developments down the line. This improvement can legitimately be attributed to AFD/MFA's influence (*via* its Technical Assistant) on CEPF as a result of AFD's contribution.

Finally, the capitalization of experiences within AFD and the major French NGOs involved (learning effect) has been very limited. What is more, the fact that France contributes to CEPF is not commonly known in France, even within AFD agencies.

## Influence

France (French civil society stakeholders, AFD and MFA) has had a genuine influence on CEPF's strategic orientations, especially in terms of CEPF's geographical coverage (choice of intervention areas) and on the growing emphasis of development aspects in the programs funded. However, with respect to activities on the ground, AFD networks and French civil society stakeholders have not had a significant influence on the orientations taken, especially when it comes to the creation of ecosystem profiles and the implementation of projects through CEPF funding, due to the very limited extent of their mobilization. Aside from its efforts at the global level (e.g. the Donor Council), AFD should consider playing a more decisive rôle concerning the *hotspots* themselves, for example, by favouring synergies and joint projects between AFD and CEPF, mobilizing French stakeholders present in *hotspots* involving CEPF, and actively working to define intervention areas within the *hotspots* when creating ecosystem profiles.

## Recommendations

France's contribution to CEPF has not led to the synergies or advantages that it had initially expected. Certain expectations, such as those related to visibility or to the capitalization on lessons learned, were probably unrealistic, at least given the context within AFD during this period, specifically the limited attention given to biodiversity issues by AFD's senior management and the lack of time that HQ and agency personnel could dedicate to CEPF. As part of the reflections on renewing its contribution, AFD should therefore re-examine the objectives of this contribution and the best ways to achieve them. Based on the conclusions of this evaluation and interim recommendations discussed with the Reference Group, we can suggest three gradual and cumulative scenarios, or expectation levels, each involving specific recommendations, all of which are required to ensure the success of these scenarios. As outlined in the detailed report, these three levels are:

1/ The objective of AFD's contribution to CEPF is to conserve globally significant biodiversity.

In this scenario, given the results obtained by CEPF over the past twelve years, for its new contribution, France could limit its recommendations to CEPF to a few elements aimed at improving the Fund's performance and monitoring its results.

2/ The objective of AFD's contribution to CEPF is to increase France's influence on the management and conservation of globally significant biodiversity.

In this scenario, the promotion of French thematic and geographical priorities would be prioritized and would be one of France's key recommendations to CEPF when it renews its contribution.

3/ In addition to the objectives mentioned in points 1 and 2, the objective of France's contribution to CEPF is to augment AFD interventions by searching for strong synergies with AFD and FFEM projects, capitalizing on best practices and lessons learned, and making use of real returns for French actors in biodiversity, especially NGOs, as well as in terms of visibility.

In this scenario, France, and AFD in particular, would work to get the most out of its investment in CEPF, such that it would not only obtain results consistent with AFD's expectations, but also derive significant benefits from the synergies developed, the tools used and best practices learned, as well as from the high level of involvement of all relevant French stakeholders.